

Paris, le 29 juin 2021

Troisième distribution et Liquidation définitive du FIP NextStage Sélection

(Vous n'avez aucune démarche à effectuer)

Madame, Monsieur,

Vous avez souscrit à des parts A (FR0010731505) du FIP NextStage Sélection, constitué en juin 2009.

Nous avons cédé les dernières participations du fonds et réalisons **une troisième et dernière distribution d'un montant de 0,60 euro par part A à compter du 30 juin 2021**, avant de liquider le fonds définitivement et **annuler les parts**.

Par ailleurs, Vulcain qui a été détenue par votre Fonds et cédée connaît actuellement un litige sur le complément de prix que l'acheteur doit nous verser dont la date de fin n'est pas connue et qui a retardé les opérations de distribution de votre FIP. Dans ce cadre, il a été décidé de liquider définitivement le fonds tout en gardant la possibilité, après la finalisation des opérations de liquidation, de réaliser une nouvelle distribution dans le cas où des sommes supplémentaires seraient obtenues lors du dénouement du litige. A ce stade, la société de gestion n'est pas en mesure d'indiquer de date de dénouement ni de montant indicatif qui, en tout état de cause, ne pourrait dépasser un montant de 0,40 euro par part A. Dans le cas où une somme distribuable serait rendue disponible, vous recevrez une dernière distribution, sans qu'aucune démarche ne soit nécessaire de votre part.

Pour mémoire vous avez bénéficié d'une première distribution de 50 euros le 12 juin 2019 et une deuxième distribution de 14,6 euros le 15 février 2021.

Avec cette troisième distribution la performance finale du FIP NextStage Sélection (hors avantage fiscal ISF et/ou IR qui suivant les allocations pouvaient représenter entre 25% et 42,5% maximum du montant souscrit) s'établit à - 34,8% (hors retenue à la source) depuis l'origine.

Cette performance décevante s'explique par :

A. Investissement dans des PME non cotées

Trois sociétés du portefeuille ont connu des revers sérieux avec une perte de valorisation supérieure à -75% du fait de difficultés opérationnelles et des conditions de marché difficiles. Ces sociétés sont Invasol : modification de l'environnement réglementaire, Botanica et Quadriplay : toutes deux impactées par la crise 2009-2010. Le reste du portefeuille n'a pas été assez dynamique pour générer des performances permettant de compenser de manière satisfaisante, malgré de vrais succès. A titre d'exemple l'accompagnement du groupe **ACR**, distributeur de pièces détachées pour voitures et camions a généré un multiple de 2,9x l'investissement initial, **Vulcain**, spécialiste de la sécurité incendie racheté par Sicli (multiple de 2,3x) ou **Resto In** le pionnier de la distribution de repas à domicile (multiple de 2x).

B. Investissement dans des PME cotées

La performance du portefeuille de titres cotés est négative, avec une sélection de sociétés assez jeunes qui ont pris plus de temps que prévu pour se développer ou pour lesquelles le développement ne s'est pas reflété dans le cours de bourse.

La distribution ne requière aucune démarche de votre part.

L'établissement dépositaire de votre FIP, la Société Générale Securities Services sera en charge du versement de votre solde. Si vous détenez vos parts :

- En nominatif pur (parts conservées chez le dépositaire) : vous recevrez directement un virement sur votre compte ou bien à votre adresse une lettre chèque du dépositaire.
- En nominatif administré (parts détenues sur votre compte titres personnel) : votre compte titres sera crédité automatiquement par votre organisme financier.

La liquidation de votre FIP fait l'objet d'un rapport du Commissaire aux comptes sur les conditions de sa réalisation. Ce rapport est tenu à votre disposition par courrier auprès de : NextStage AM, 19, avenue George V - 75008 Paris.

Nous vous remercions pour votre confiance et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre meilleure considération.

Grégoire SENTILHES

Président